

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire
National de l'urbanisme de l'habitat
et la politique de la ville
Agence Urbaine de Taza-Taounate

***PLAN DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGGLOMERATION RURALE
DE MAGHRAOUA***

Note de présentation



Janvier 2022

Agence Urbaine de Taza-Taounate

Avenue HASSAN BAHTAT, B.P 1211 Taza Gare. Tél. 05 35 28 50 41 / 05 35 28 51 15 Fax. 05 35 28 51 13
E-mail : autat@menara.ma / Site WEB : www.autaza.ma



Sommaire

PARTIE I : SCHEMA D'ORIENTATION DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE MAGHRAOUA	3
INTRODUCTION GENERALE	3
I- PRESENTATION DE LA REGION FES-MEKNES ET DE LA PROVINCE DE TAZA	3
A- SITUATION	3
B- DONNEES DEMOGRAPHIQUES	4
C- RESSOURCES ECONOMIQUES & INFRASTRUCTURES	5
1- Agriculture	5
2- Elevage	5
3- Industrie	6
4- Artisanat	6
5- Commerce et services	6
6- Tourisme	6
7- Habitat et développement urbain	7
8- Infrastructures générales	7
9- Infrastructures sanitaires	8
10- Education	8
11- Environnement	9
II- CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE MAGHRAOUA	9
A- DONNEES NATURELLES	10
1- Situation géographique	10
2- Climat	11
3- Relief	11
4- Hydrographie	11
B- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	11
1- Répartition par âge et par sexe	12
2- Etats Matrimoniaux	12
3- Niveau d'instruction	12
C- CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	12
1- Emploi et travail	12
2- Structure économique	13
D- DONNEES ENVIRONNEMENTALES	14
1- Potentiel environnemental	14
2- Problèmes et nuisances	14
III- ANALYSE SPATIALE DU CENTRE DE MAGHRAOUA	15
1- Forme urbaine et occupation de sol	15
2- Le foncier	16



3- Evaluation du document d'urbanisme antérieur	16
IV- INFRASTRUCTURES	18
1- Voirie et transport	18
2- Eau Potable	18
3- Electricité	18
4- Assainissement liquide et solide.....	18
V- EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE	19
1- Equipements Administratifs	19
2- Equipements d'Enseignement	19
3- Equipements de Santé	19
4- Infrastructure socio-collective	19
5- Equipements culturels	20
PARTIE II : PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE MAGHRAOUA	20
I. OPTIONS D'AMENAGEMENT	21
II. CONSISTANCE DU PARTI D'AMENAGEMENT	23



PARTIE I : SCHEMA D'ORIENTATION DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE MAGHRAOUA

INTRODUCTION GENERALE

La présente étude relative au plan de développement du **centre de Maghraoua** relevant de la province de Taza, concerne un espace rural en formation entouré de terres agricoles et forêt. Il rentre par conséquent, dans le cadre d'une politique de mise à niveau des centres émergents dans l'armature provinciale.

La situation géographique de la commune de Maghraoua, au Sud de la province de Taza, dans le giron de la nouvelle région de Fès - Meknès, fait que l'étude s'inscrit dans le cadre d'une vision d'ensemble puisant son fondement dans la stratégie du développement des provinces et préfectures du Royaume. Un des objectifs de cette stratégie est de permettre à la région de tirer le meilleur parti de sa position géographique stratégique comme l'explique la réalisation et la programmation d'un ensemble de grands projets sur son territoire : autoroutes (A2), aéroports (Fès - Sais), routes nationales (N6, N8, N4, N29), régionales (R501, R716, R503, R508, etc.) et provinciales. Un ensemble de pistes rurales complètent les infrastructures routières de la région.

L'objectif du présent plan de développement est de disposer d'un document d'urbanisme opposable aux tiers servant de référence à toute occupation. Ce plan définira les grandes orientations et la stratégie de développement du centre. Cette stratégie doit être basée en premier lieu sur sa vocation et le développement de ses activités (primaire, secondaire et tertiaire) en tant que centre urbain en développement.

I- PRESENTATION DE LA REGION FES-MEKNES ET DE LA PROVINCE DE TAZA

A- SITUATION

La province de Taza, qui inclue la commune territoriale de Maghraoua et le **centre de Maghraoua** objet de l'étude, fait partie de la région Fès-Meknès depuis le découpage régional de 2015. Elle faisait anciennement partie de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate.

La région Fès-Meknès, dont le chef-lieu est la ville de Fès, compte désormais 2 préfectures (Fès et Meknès) et 7 provinces (Boulemane, El Hajeb, Ifrane, Sefrou, Taounate, Taza et Moulay Yacoub). Elle regroupe 26 cercles administrant 195 communes territoriales. Elle s'étend sur une superficie de 40.423 Km², soit 5,7% du territoire national, répartie sur les 9 provinces et préfectures : Meknès (1.786 Km²), Boulemane (14.395 Km²), El Hajeb (2.209 Km²), Fès (332 Km²), Ifrane (3.310 Km²), Sefrou (4.008 Km²), Taounate (5.585 Km²), Taza (7.098 Km²) et Moulay Yacoub (1.700 Km²).

La province de Taza est quant à elle limitée par :

- Les provinces d'Al Hoceima et Driouch au Nord ;
- La province de Sefrou au Sud ;
- La province de Guercif à l'Est ;
- Les provinces de Taounate et Sefrou à l'Ouest.



La province de Taza est à dominante rurale et connaît en 2014 un taux d'urbanisation de 39,4%, en hausse de 4,6 points depuis 2004. Là aussi l'exode rural est important, bien que le taux de ruralité provincial (60,6%) reste encore supérieur à la moyenne régionale (39,5%) et nationale (39,6%).

B- DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La population de la région s'élève en 2014, à 4.236.892 habitants (soit 12,5% de la population totale du pays). La population de la région a connu un TAMA de +0,90% entre 2004 et 2014, en-dessous de la moyenne nationale de +1,25%.

La province de Taza a connu quant à elle un TAMA négatif de -0,56% sur la même période, la plus forte baisse de toutes les provinces de la région.

Tableau n°1 : Répartition de la population de la région de Fès-Meknès

Provinces	Population		TAMA	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)	
	2004	2014			2004	2014
Meknès	715 285	835 695	1,57%	1 786	400,5	467,9
Boulemane	185 110	197 596	0,65%	14 395	12,9	13,7
El Hajeb	214 712	247 016	1,41%	2 193	97,9	112,6
Fès	977 946	1 150 131	1,63%	332	2 944,7	3 463,2
Ifrane	143 380	155 221	0,80%	3 310	43,3	46,9
Sefrou	261 545	286 489	0,92%	4 008	65,3	71,5
Taounate	665 961	662 246	-0,06%	5 585	119,2	118,6
<u>Taza</u>	<u>558 853</u>	<u>528 419</u>	<u>-0,56%</u>	<u>7 098</u>	<u>78,7</u>	<u>74,4</u>
Moulay Yacoub	150 422	174 079	1,47%	1 700	88,5	102,4
Région	3 873 214	4 236 892	0,90%	40 407	95,9	104,9
Maroc	29 891 708	33 848 242	1,25%	710 850	42,1	47,6

Source : RGPH 2004 et 2014

La densité moyenne régionale a augmenté entre 2004 et 2014 pour atteindre 104,9 hab/km², contre 47,6 hab/km² au niveau national. Cette forte densité s'explique par la présence dans la région d'une des plus grandes villes du pays, Fès, et de la ville de Meknès à forte population.

La province de Taza, qui a connu une régression de sa population, demeure peu dense avec une densité de 74,4 hab/km² en 2014, soit un peu plus de 1,5 fois la moyenne nationale. Cette densité reste cependant inférieure à la densité moyenne régionale de 104,9 hab/km².

Tableau n°2 : Structure de la population selon le milieu de résidence

Provinces	2004			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Meknès	574 552	140 733	715 285	687 575	148 120	835 695
Boulemane	55 798	129 312	185 110	65 689	131 907	197 596
El Hajeb	94 186	120 526	214 712	121 797	125 219	247 016
Fès	958 613	19 333	977 946	1 129 768	20 363	1 150 131
Ifrane	73 782	69 598	143 380	84 485	70 736	155 221
Sefrou	128 589	132 956	261 545	155 625	130 864	286 489
Taounate	75 993	589 968	665 961	86 222	576 024	662 246
<u>Taza</u>	<u>194 467</u>	<u>364 386</u>	<u>558 853</u>	<u>207 984</u>	<u>320 435</u>	<u>528 419</u>
Moulay Yacoub	11 245	139 177	150 422	25 075	149 004	174 079
Région	2 167 225	1 705 989	3 873 214	2 564 220	1 672 672	4 236 892
Maroc	16 986 327	12 905 381	29 891 708	20 432 439	13 415 803	33 848 242

Source : RGPH 2004 2014

La population urbaine régionale est logiquement concentrée dans les préfectures de Fès et Meknès, qui représentent à elles deux 70,9% de la population urbaine de la région (selon le RGPH 2014).

La répartition de la population régionale entre milieu urbain et milieu rural démontre un déséquilibre entre les provinces. En effet, bien que la région soit à dominante urbaine et connaisse un taux d'urbanisation de 60,5% en 2014, les provinces de Boulemane (33,2%), Taza (39,4%), Taounate (13,0%) et surtout Moulay Yacoub (14,4%) se démarquent des autres avec de faibles taux d'urbanisation. Celles-ci sont donc à dominante rurale.

Selon le RGPH 2014, nous constatons que 28,1% de la population de la région était des jeunes de moins de 15 ans (27,4% dans la province de Taza).

La population en âge d'activité, à savoir celle âgée de 15 à 65 ans, était quant à elle de 65,7% (65,3% dans la province de Taza) et celle du troisième âge (65 ans et plus) ne représente que 6,2% du total (7,3% dans la province de Taza).

La population provinciale se répartie quasi équitablement entre les sexes à raison de 50,8% de femmes et 49,2% d'hommes. Seules les tranches d'âge situées entre 0 et 15 ans sont caractérisées par une légère importance du sexe masculin.

D'après les chiffres du RGPH 2014, l'indice synthétique de fécondité de la région Fès-Meknès de 2,1 enfants par femme est identique à celui de la province de Taza.

C- RESSOURCES ECONOMIQUES & INFRASTRUCTURES

1- Agriculture

L'agriculture est l'activité dominante dans la région et constitue un des principaux piliers de l'économie. Elle jouit d'une bonne qualité de sol, d'une productivité intéressante, d'un climat propice et favorable à une diversification agricole et d'une main d'œuvre qualifiée et abondante. La superficie agricole utile (SAU) est de 1.415.905 hectares (soit 35% de la superficie totale de la région), dont seulement 8,7% sont irriguées. Les terres sont donc cultivées en bour à hauteur de 91,3%.

Les principales filières agricoles régionales concernent les céréales (49%), l'arboriculture fruitière (30%), les légumineuses (12%), les cultures fourragères (3,5%), le maraîchage (1,2%), les plantes aromatiques et médicinales et le miel.

La culture des céréales (blé tendre, blé dur, orge) occupe 54,7% de la surface agricole utile de la province de Taza. L'arboriculture fruitière vient en deuxième position avec 35,2% de la SAU, principalement composée de l'olivier, la vigne et les agrumes. La culture des légumineuses occupe 7,9% de la SAU provinciale et est essentiellement composée de fèves, petits pois, pois chiche et lentilles. Les cultures fourragères (luzerne, bersim, avoine et vesce) et maraîchères (pomme de terre, tomate, oignon) occupent respectivement 1,7% et 0,5% de la SAU.

2- Elevage

L'élevage joue un rôle vital dans la région en raison de l'importance des pâturages. Ainsi, au titre de la saison agricole 2014 le cheptel de la région a été estimé à 4.653.000 têtes, dont la répartition par espèce montre une dominance du cheptel ovin (73,6%), suivi des caprins (17,8%) et le cheptel bovin (8,6%). L'aridité du climat sur une bonne partie du territoire de la région explique l'importance de l'élevage ovin et caprin.

La province de Taza comprend quant à elle 71,1% d'ovins, 7,3% de bovins et 21,6% de caprins. La production de miel y est de 21,2 tonnes et 6,2 millions de litres de lait sont produits.

La région est également connue pour sa production de miel (apiculture) de grande qualité, particulièrement dans les provinces de Sefrou et Boulemane.



3- Industrie

La région de Fès-Meknès, et plus précisément la ville de Fès qui regroupe près de 61% des industries de l'ensemble de la région, occupe une place privilégiée dans le tissu industriel national. Elle compte 997 unités industrielles en 2014 pour une production de 23,1 milliards de dirhams.

Le poids de la province de Taza dans le tissu industriel régional est dérisoire. Elle génère en effet moins de 3% du chiffre d'affaires industriel, emploie environ 6% de la main d'œuvre industrielle et présente 8,3% du nombre d'établissements industriels. Le développement de zones industrielles aménagées au sein de la province, comme celle de Taza Al Jadida, participerait au développement du secteur et susciterait l'attrait des investisseurs.

4- Artisanat

La région de Fès-Meknès est également une région à l'artisanat diversifié, au savoir-faire artisanal ancestral et qui dispose de nombreux centres d'artisanat historiques. La ville de Fès est d'ailleurs considérée comme capitale de l'artisanat par excellence et le berceau des activités artisanales. Parmi les principaux produits artisanaux peuvent être cités la mosaïque de céramique, la dinanderie et le zellige traditionnel de Fès, le travail du bois, la damasquinerie de Meknès, la fabrication des tapis citadins et traditionnels (Moyens et Haut Atlas), la babouche traditionnelle masculine (« Belgha » et « Cherbil » de Fès) ou encore le tissage traditionnel au Moyen Atlas.

La province de Taza compte un artisanat diversifié qui occupe une place importante dans le tissu économique et social provincial. Les principales activités artisanales sont la broderie, la tapisserie, le tissage artisanal, la sculpture, les produits de vannerie, la taille de pierre, etc. les principaux produits sont les pierres taillées d'Oued Amlil, les tapis de Bni Ourayn et Tahla, les armes traditionnelles de Guercif et la vannerie de Bni Frassen.

Un projet de création d'un village d'artisans a vu le jour dans la ville de Taza, en partenariat entre le Département de l'artisanat, l'APDN, la Chambre d'Artisanat et la commune urbaine de Taza.

5- Commerce et services

Le commerce traditionnel est hiérarchisé en milieu urbain en commerce de gros et en commerce de détail, tandis qu'en milieu rural l'activité commerciale est assurée par des souks hebdomadaires. Le commerce moderne met quant à lui en exergue les nouvelles formes de distribution pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et aux exigences de compétitivité. Il se caractérise par la grande et moyenne surface, une multitude de superettes, ainsi que plus de 150 enseignes commerciales de renommée internationale.

Au niveau de la province de Taza, les structures commerciales sont en grande partie limitées aux activités des besoins des habitants locaux. Les principales structures commerciales présentes sont un marché de gros de fruits et légumes, 4 marchés municipaux, 1 abattoir, 1 halle aux grains, 6 écomats, 53 souks hebdomadaires, 105 grossistes et plus 3.000 commerçants de détail.

6- Tourisme

La région de Fès-Meknès qui dispose en 2015 de 342 établissements classés et 20.905 lits, recèle de potentialités et d'atouts touristiques remarquables pouvant jouer un rôle de premier choix dans la promotion de la vie économique et sociale. La médina de Fès est d'ailleurs classée patrimoine universel de l'humanité depuis 1981 et la ville est la capitale spirituelle du



Royaume, ainsi que son berceau intellectuel et religieux. Le patrimoine historique y est aussi important, comme en témoigne les vestiges de la cité antique de Volubilis.

La Province de Taza recèle d'importants atouts touristiques qui, s'ils sont pleinement exploités, ne manqueraient pas de promouvoir le tourisme et de faire de cette région un véritable pôle d'attraction de touristes tant nationaux qu'internationaux. Située au carrefour des chaînes de montagnes du Rif et du Moyen Atlas, cette province est riche en montagnes, forêts, gouffres et grottes splendides, attirant les amateurs de sports d'aventure et de spéléologie. Elle recèle des montagnes, dont Jbel Bou Iblane et Jbel Bounaceur (3.000 m d'altitude) dont la longue période d'enneigement est propice à la promotion d'activités touristiques et sportives, dont le ski. Toutefois, des efforts doivent être consentis en ce qui concerne l'accueil, l'information et le renforcement des structures d'hébergement.

7- Habitat et développement urbain

En matière d'habitat, les pouvoirs publics ne cessent de déployer des efforts importants en vue d'améliorer les conditions d'habitation des ménages à travers plusieurs actions et mesures qui ont visé essentiellement la promotion du secteur, la résorption de l'habitat insalubre, l'encouragement de l'accès de certaines couches sociales à l'habitat social, ainsi que la restructuration des administrations des différents opérateurs publics et semi publics intervenant dans ce domaine et leur regroupement dans le groupe El Omrane (ERAC, ANHI, SNEC etc.).

Certes, les différentes actions entreprises ont permis d'atténuer les déficits enregistrés dans le secteur de l'habitat, notamment la résorption de l'habitat insalubre, mais la continuité de ces efforts demeure indispensable pour améliorer la qualité de l'habitat et répondre aux besoins croissant en logements.

En se basant sur les données du recensement de 2014 concernant les conditions d'habitat des ménages dans la région de Fès-Meknès, on découvre que sur les 919.497 ménages :

- 57,5% résidents dans une maison typique marocaine (traditionnelle et moderne) contre 50,6% pour la province de Taza ;
- 24,1% résidents dans des habitations de type rural (39,5% pour la province de Taza) ;
- 14,9% habitent une villa ou un appartement (7,1% seulement pour la province de Taza) ;
- 3,5% habitent dans une maison sommaire ou un bidonville (2,8% pour la province de Taza).

Afin de connaître le degré d'équipement des logements de la province de Taza en milieu rural, le recensement de 2014 montre que 92,9% des ménages vivent dans un logement doté d'une cuisine, 83,3% résident dans un logement doté de toilettes, seulement 16,3% sont raccordés au réseau d'eau potable et 79,6% bénéficient de l'électricité.

Selon le RGPH 2014, près de 9 ménages sur 10 (89,3%) sont propriétaires ou copropriétaires de leur logement. La proportion des ménages locataires et logés gratuitement (ou de fonction) est respectivement de l'ordre de 1,1% et 9,6%.

L'intervention de l'Etat et du secteur privé en matière de création des lotissements a aussi permis ces dernières années la restructuration des anciens quartiers, l'éradication des bidonvilles et la construction des logements sociaux. Ces efforts entrent dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre. Le système de constitution des coopératives pour l'acquisition des logements s'est aussi amplifié grâce aux facilités (notamment fiscales) accordées par l'Etat dans ce domaine.

8- Infrastructures générales

Infrastructure routière : Le réseau routier joue un rôle primordial dans la circulation des personnes et l'animation des échanges, aussi bien au niveau intra-régional qu'inter-régional. De par sa position géographique, la région de Fès-Meknès, constitue un « trait d'union » entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest du pays, ce qui contribue à accroître l'importance de son réseau routier. La région est dotée d'un réseau routier d'une longueur de près de 11.102 km, dont 68,7% de routes revêtues (7.625 km). Elle comprend par ailleurs le passage de l'axe autoroutier reliant Casablanca à Oujda d'une longueur de 496 km.

La province de Taza dispose en 2015 de 76 km de routes nationales, 375 km de routes régionales et 750 km de routes provinciales (dont 495 revêtues). La desserte routière dans la province est insuffisante, certains douars ne sont accessibles que par de simples pistes qui s'avèrent impraticables en période de fortes pluies.

Réseau ferroviaire : La région de Fès-Meknès est traversée par la ligne ferroviaire reliant Marrakech à Oujda. Cette ligne passe par neuf gares, dont entre autres celles de Meknès, deux dans la ville de Fès et celle de Taza. La ligne ferroviaire Oujda-Fès sera renforcée suite aux projets lancés en juin 2013 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. La province de Taza est aussi reliée à la grande ligne Marrakech-Oujda et dispose ainsi d'une gare ferroviaire située dans la ville de Taza. Cette ligne de chemin de fer assure le transport quotidien entre Taza et de grandes villes telles qu'Oujda, Fès, Rabat et Casablanca. Cela reste cependant insuffisant pour desservir au mieux les habitants de la province.

Réseau aérien : La région de Fès-Meknès comprend un aéroport international situé à environ 15 km au sud de Fès, relié directement à l'autoroute Rabat-Fès-Oujda. L'aéroport Fès-Saïss occupe ainsi la 4ème position en terme de trafic aérien commercial après ceux de Casablanca-Mohammed V, Marrakech-Menara et Agadir-Al Massira.

La ville de Meknès ne comprend pas d'aéroport civil mais représente une base aérienne militaire majeure à l'échelle nationale. La région compte également l'aérodrome « Sidi Hamou Meftah » situé à Taza et dédié essentiellement à la lutte contre les incendies.



9- Infrastructures sanitaires

La desserte sanitaire de la population dans la région de Fès-Meknès est satisfaisante comparée à d'autres régions du Maroc. Elle dispose en 2014 de 14 hôpitaux publics généraux, 6 hôpitaux spécialisés, 142 dispensaires ruraux, 106 centres de santé urbains et 170 centres de santé ruraux.

La capacité d'accueil dans les hôpitaux publics est de 4.241 lits, soit 15,5% du total des lits des hôpitaux publics nationaux. La répartition est de 2.804 lits dans les hôpitaux généraux et 1.437 lits dans les hôpitaux spécialisés. La densité litrière régionale est d'ailleurs relativement forte, près de 1/999 habitants, supérieure à la moyenne nationale de 1/1.121 habitants.

La capacité litrière dans la province de Taza est faible, de l'ordre de 317 lits dans l'hôpital public. Le nombre de médecins est de 107 dans le public et 47 dans le privé. On note également la présence de 2 cliniques privées d'une capacité de 34 lits. La densité litrière provinciale est donc plus faible que la densité litrière régionale, avec près de 1/1.667 habitants, également inférieure à la moyenne nationale de 1/1.121 habitants.

10- Education

La région se caractérise par des infrastructures importantes dans le domaine de l'enseignement. Elle dispose de 999 établissements pour le primaire (ajoutés à 361 écoles privées), 262 collèges (et 143 privés) et 137 lycées (et 77 privés), et ce pour l'année scolaire 2014-2015. Cependant, il faut noter qu'une grande partie de la population âgée de 10 ans et plus est analphabète. Ce niveau s'explique essentiellement par la faible alphabétisation en milieu rural.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la faculté Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès comptait pour l'année universitaire 2016-2017, 90.291 étudiants dont 45,7% de femmes.

Il existe également l'Université Euro-méditerranéenne de Fès (privée) conforme aux standards d'accréditation européens.

Le dispositif de formation de l'OFPPT dans la région Fès-Meknès compte 217 établissements de formation pour l'année 2015-2016 (62 publics et 155 privés) et 42.460 stagiaires, dont 3.751 dans la province de Taza (soit 8,8%), (source : service de la formation professionnelle). Près de la moitié de ces stagiaires (42,4%) est situé dans la préfecture de Fès.

11-Environnement

L'ensemble des écosystèmes de la région Fès-Meknès sont fragiles. La région subit en effet de nombreuses pressions d'ordre naturel (inondations fréquentes) ou humaine (urbanisation incontrôlée, déforestation, pollution de l'eau, etc.). Tous les bassins hydrographiques sont concernés à des degrés variables par la pollution. Les ressources hydriques régionales souffrent de la dégradation de leur qualité en raison des rejets humains, de l'infiltration des polluants d'origine agricole (pesticides) et industrielle ainsi que de la modification des régimes des cours d'eau due aux prélèvements des matériaux de construction.

La ville de Fès pose par exemple un réel problème de pollution de l'oued Sebou, dont les rejets en eaux usées et en déchets industriels (notamment des tanneries) représentent 40% de l'impact total de l'ensemble des rejets. Le bassin du Sebou est d'ailleurs le bassin le plus pollué du pays. Le traitement des eaux usées de Fès, à travers la nouvelle station de traitement des eaux usées inaugurée il y'a quelques semaines, était donc une priorité absolue pour l'ensemble de la région ainsi que pour les régions du pays traversées par l'oued Sebou.

La dégradation de la qualité de l'eau par les rejets des eaux usées domestiques et industrielles est le résultat du grand retard constaté en matière de raccordement au réseau d'assainissement et d'épuration des rejets. Le taux de raccordement au réseau d'assainissement varie de 0% pour les petits centres ruraux à 70% dans les grandes villes.

Un autre facteur de pollution est la multiplication des décharges de déchets solides à proximité des milieux hydriques (oueds, nappes). Ces décharges publiques non contrôlées constituent une source de pollution non négligeable.

A l'exception des villes de Fès et Meknès qui disposent d'une décharge publique bien aménagée, les autres villes de la région sont au stade des études de choix et d'aménagement de nouveaux sites. Plusieurs actions doivent être programmées dans le sens de la préservation de l'environnement, comme le renforcement des programmes en cours dans le cadre de l'assainissement liquide et solide, ou encore la mise en place d'un plan de réhabilitation des principales décharges non contrôlées de la région (décharges des villes de Sefrou et de Bhalil par exemple).

Les incidences négatives générées par les différentes sources de pollution sur les ressources en eau ont de nombreuses répercussions. En effet, par exemple, certaines stations de traitement d'eau potable qui alimentent des villes à partir de l'Oued Sebou sont souvent contraintes à arrêter leur activité, particulièrement pendant les périodes de forte pollution qui coïncident avec la saison oléicole.

Les forêts de la région sont également soumises à la pression humaine, notamment en raison de la forte densité de population par endroits impliquant des besoins croissants d'espaces pour les cultures, l'habitat et le parcours. Les besoins en bois énergétiques se traduisent par un défrichement de plus de 1.000 ha/an, soit 2% par an le taux le plus élevé du Maroc.

En termes de biodiversité et d'écosystèmes, la région connaît une importante hétérogénéité géologique et une biodiversité biologique importante. Elle possède en effet un écosystème très riche du point de vue floristique et faunistique, formant des paysages remarquables et diversifiés.

II- CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE MAGHRAOUA



A- DONNEES NATURELLES

1- Situation géographique

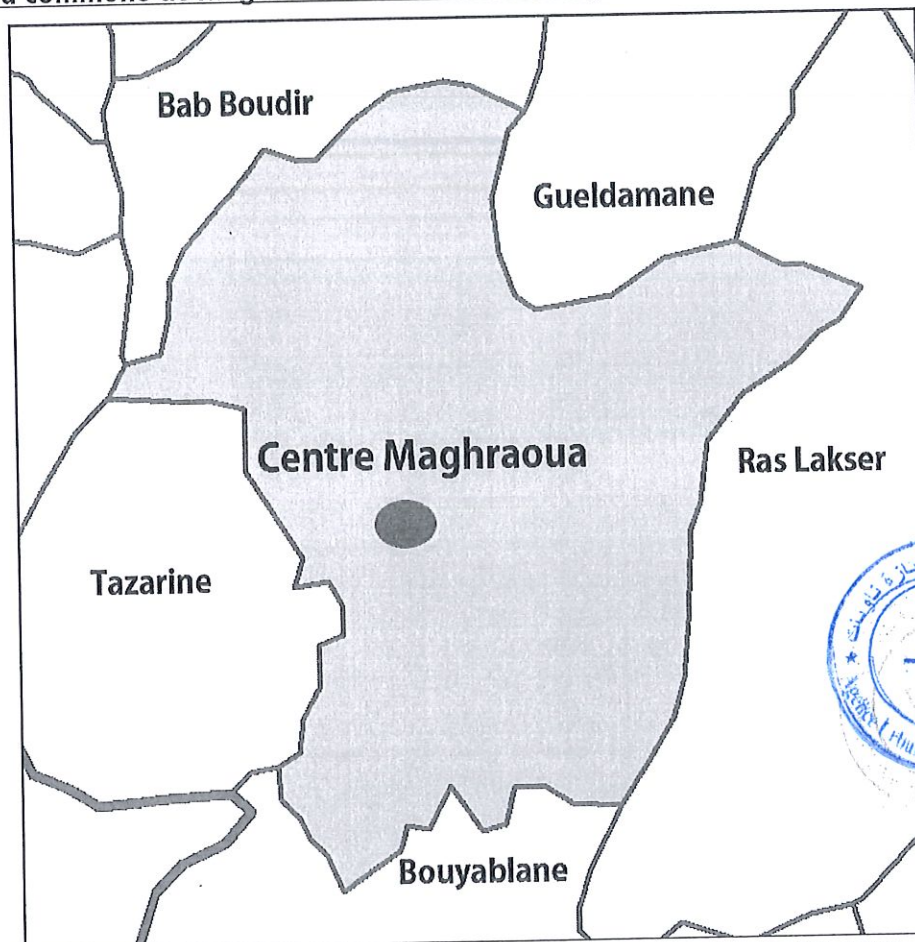
Le **centre de Maghraoua** dépend du Cercle de Taza, Caidat Maghraoua, et est situé dans la commune territoriale de Maghraoua. Il se trouve au sein d'une province essentiellement rurale, à savoir la province de Taza. La province est composée de 4 municipalités (Aknoul, Oued Amlil, Tahla et Taza), de 5 cercles et de 34 communes territoriales.

La commune de Maghraoua est située à une altitude de 1500 m en plein massif du moyen Atlas difficiles d'accès surtout en temps de neige. Elle s'étend sur une superficie de 716 km², La densité communale est ainsi de l'ordre de 11.46 habitants/km² en 2014, soit près de 6,5 fois inférieure à la moyenne provinciale de 74,4 hab/km².

La commune de Maghraoua est limitée :

- Au Nord par les communes de Bab Boudir et Gueldamane ;
- Au Sud par la commune de Bouyablane ;
- A l'Est par la commune de Ras Lakser (Province de Guercif) ;
- A l'Ouest par la commune de Tazarine.

Situation de la commune de Maghraoua et du centre de Maghraoua



La commune territoriale de Maghraoua est située sur la route nationale RN 29 (le centre de Maghraoua se trouve sur la RN 29), à 58 km au Sud de la ville de Taza, chef-lieu de province. Elle considère comme l'un des plus anciennes communes de la province de Taza. Elle a été créée en 1959 et en 1992 en vertu du découpage administrative sont issu deux communes qui sont Bouyablane et Tazarine.

Les principaux centres urbains régionaux sont situés à une distance importante, tels que la ville de Guercif (119 km à l'Est), la ville de Taourirt (178 km à l'Est), la ville de Nador (256 km au

Nord), la ville de Fès, chef-lieu de région (136 km à l'Ouest) et enfin la ville d'Al Hoceima (210 km au Nord).

2- Climat

Le climat dans la commune est froid et humide en hiver, tempérée en été. La température moyenne annuelle est de l'ordre de +18,1°C.

Le régime pluviométrique est caractérisé par l'irrégularité d'une année à l'autre mais reste importante par rapport à la région. La moyenne pluviométrique annuelle est de 517,2 mm favorisant la culture céréalière, le maraichage, les légumineuses, l'élevage, l'apiculture, les arbres fruitiers (oliviers, amandiers, figuiers etc.).

3- Relief

La commune de Maghraoua est située sur la zone montagneuse du moyen Atlas avec des hauteurs dépassants les 1.500 mètres d'altitude. Cette zone du moyen Atlas, constituée de 18% des plaines, 32% des plateaux et plus de 50% des montagnes élevées. La pluie et le neige sont en effet importantes et augmentent sur les hauteurs.

Le domaine forestier dans la commune est important, s'étalant sur une superficie de 32000 hectares, soit 44,7% du territoire, domaine forestier diversifiée (Cèdre - Chêne vert - Pin marin - Pin sauvage - Gomme - Chêne - Genévrier – Sassno ...) Diverses plantes et herbes médicinales et aromatiques ; Il dispose cependant d'une faune intéressante (Oiseaux sédentaires et migrateurs et diverses bêtes lièvres, perdrix, sangliers). Cette richesse est malheureusement mal exploitée et fait souvent objet d'incendies et de coupes sauvages.

La nature géologique du sol donne naissance à de nombreuses sources pour l'alimentation des populations et du bétail en plus des cours d'eaux très nombreux à débit permanent (oued Al Bared, oued Mloulou, oued tamourghout, etc).

4- Hydrographie

La commune de Maghraoua est caractérisée par l'existence de sources d'eau partagée au niveau de tous les Douars de la commune, qui participent à l'écoulement des eaux de surface (oued Al Bared, oued Mloulou, oued tamourghout, etc), à l'irrigation et aussi à l'alimentation en eau potable. Mais le débit reste très moyen dans la plus part des sources.

Concernant le rapprochement de l'eau potable aux habitants, une étude a été réalisée par le conseil de la province de Taza en collaboration avec les services de l'ONEP-secteur eau- pour desservir les douars de la commune à partir de l'Oued Lbard.

La confrontation entre les ressources et les besoins en eau fait apparaître un déficit hydraulique dans la commune, qui ne pourra être comblé que par la mise en œuvre d'une stratégie s'articulant sur la recherche de ressources non conventionnelles et l'économie de l'eau.

B- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Estimée à 10.406 habitants en 2004 réparti sur 1509 ménages, la commune rurale de Maghraoua comptait 8.204 habitants en 2014, représentant 1.409 ménages. Le taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) est donc de -2,3% entre les deux dates, bien inférieure à la moyenne nationale rurale de +0,6%.

La population du **centre de Maghraoua** a connu un légère démunissions entre 2004 et 2014. En 2004 le nombre de population enregistré au niveau du centre est 1121 réparti sur 190 ménages. Ainsi, d'après RGPH 2014, la population du centre de Maghraoua a atteint 988 habitants 471 des homes 517 des femmes pour environ 192 ménages, avec un TAMA négative -1,25% entre 2004 et 2014.



Le nombre de personnes par ménages au niveau de la commune de Maghraoua est de 5,8 personnes 2014.

1- Répartition par âge et par sexe

La population de Maghraoua se répartit à raison de 51,5% de femmes et 48,5% d'hommes, soit une quasi-parité entre les sexes. Certaines tranches d'âges comme les 5 à 9 ans, les 20 à 34 ans et les 45 à 64 ans sont cependant caractérisées par une légère importance des femmes.

Plus d'un quart de la population est âgé de moins de 15 ans (30,1%), et près des deux tiers (64,3%) est âgé de moins de 35 ans, ce qui révèle la grande jeunesse de la population communale. La population en âge scolaire et préscolaire (4-14 ans) représente 19,7% de l'ensemble et 60,8% sont en âge d'activité (15-65 ans).

2- Etats Matrimoniaux

La situation matrimoniale des habitants de la commune âgés de 15 ans et plus révèle l'importance de la tranche des célibataires (52,9%), notamment les célibataires masculins (56,6%). Le statut de marié qui concerne 42,2% des 15 ans et plus de la commune, touche quant à lui très légèrement plus les femmes que les hommes (42,3% contre 42,1%). Les veufs (4,3%) et les divorcés (0,7%) ne constituent qu'une très faible part des individus.

3- Niveau d'instruction

La commune se caractérise par un faible niveau de scolarisation, parallèlement au niveau national. En effet, sur l'ensemble de la population âgée de 10 ans et plus, 63,7% sont analphabètes, dont 76% chez les femmes et 50,6% chez les hommes. Ce niveau est tout de même supérieur à la moyenne provinciale rurale de 51,2% ainsi qu'à la moyenne nationale rurale qui atteint 47,5% (60,1% chez les femmes).

Les niveaux d'instruction reflètent une faiblesse de l'enseignement dans la commune de Maghraoua. En effet, parmi la population scolarisée de 10 ans et plus, plus de la moitié (65,4%) n'a aucun niveau d'instruction. Ce niveau est encore plus inquiétant chez les femmes (74,9%). Seul 17,2% à un niveau d'étude primaire, et 4,2% à un niveau secondaire qualifiant. La situation est encore plus critique pour l'enseignement supérieur qui ne touche que 1,6% de cette population.

Un point positif réside cependant dans le fait que le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est actuellement de 82,8%, avec 84,5% des hommes et 81,1% des femmes. Les parents commencent ainsi peu à peu à prendre conscience de l'importance de l'éducation pour l'avenir de leurs enfants.

C- CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

1- Emploi et travail

Sur l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, la population active communale compte quelques 2.306 personnes, soit un taux d'activité de 39,8% en 2014. Ce taux est plus important pour la composante masculine pour laquelle il est de 74,4% contre seulement 8% pour la composante féminine.

Tableau 3 : Activité de la population âgée de 15 ans et plus

	Population active	Population inactive	Taux d'activité
--	-------------------	---------------------	-----------------



Masculin	2 057	1 926	74,4%
Féminin	249	3 972	8%
Total	2 306	5 898	39,8%

Source : RGPH 2014

Le taux de chômage s'établit à 13,7% de la population active communale, avec un taux de 40,3% pour les femmes et 10,6% pour les hommes. Ce niveau est proche de celui enregistré au niveau de la province (moyen provinciale rurale) qui est de 13,2% (36,6% chez les femmes et 10,1% chez les hommes).

2- Structure économique

a) Secteur primaire

La commune de Maghraoua caractérisée par un environnement naturel riche et divers, on trouve la nature montagneuse, la présence d'importantes zones forestières et de pâturages. La moitié du territoire est cependant constitué de montagnes et donc d'un relief très accidenté par endroits. Le secteur agricole occupe par ailleurs la plus grande partie des actifs dans la commune, profitant des opportunités dans ce secteur, donc la plus part de la population dépend principalement de l'élevage et l'agriculture de subsistance, mais la production reste cependant très modérée en raison de l'impact des facteurs naturels en plus de d'absence d'un technicien agricole.

La taille des parcelles est dominée par la petite exploitation de moins de 3 ha qui représente environ 61,24% du total. Le relief du territoire communal y est pour beaucoup dans la micropropriété ainsi que le partage issu de l'héritage. Les exploitations de plus de 10 ha représentent seulement 2.62% environ des exploitations de la commune.

Les principales cultures sont les céréales 66,93%, puis l'arboriculture fruitière en deuxième position avec 12,21%.

En raison de la présence de diverses herbes et grâce à l'Initiative nationale pour le développement humain, l'élevage des abeilles a été bien développées ces dernières années, ce qui contribué à un ensemble d'agriculteurs à créer des revenus stable.

b) Le secteur secondaire

L'activité industrielle est très peu présente sur le territoire communal et est essentiellement agro industrielle avec la présence de moulins à farine et de presses à huile. L'activité reste cependant très traditionnelle. L'artisanat traditionnel est aussi très faiblement représenté dans la commune. Il est essentiellement féminin et concerne surtout le tissage et la couture. La production reste très faible et les artisans souffrent du manque de moyens techniques et du manque d'organisation du secteur.

La commune dispose également de certaines carrières de sable, de sel et de chaux. Ces carrières ne sont pas structurées, exploitées de manière traditionnelle directement par la population, et les revenus ne profitent donc pas à la commune. Une organisation du secteur permettrait une création de richesse pour les finances communales, mais aussi des emplois pour la population.

Dans le **centre de Maghraoua**, le même constat est établi, l'industrie et l'artisanat sont très peu développés. Le centre souffre aussi de l'éloignement des principaux centres régionaux comme Fès, Taounate, Al Hoceima, Nador etc. qui pourraient représenter des marchés d'écoulement importants. L'introduction et le développement de l'activité industrielle doit être faite sous surveillance afin d'éviter toute atteinte à la biodiversité et à l'écosystème. Le regroupement des activités industrielles est par ailleurs impératif pour canaliser les différentes nuisances afférentes aux activités tels que le bruit, les déchets, les odeurs, les rejets nocifs (trituration), etc.



c) Le secteur tertiaire

Le commerce dans la commune de Maghraoua est concentré le long de l'axe principal au niveau du centre de Maghraoua, mais aussi dans les souks hebdomadaires (lundi au centre, mercredi au Douar Bab Larbaa et samedi à Asrir) où on trouve divers matériaux sont vendus. Mais ces souks ne connues pas une vrai dynamique à l'échelle provinciale, les revenus générés pour la commune par ces souks sont tellement faibles.

L'activité commerciale et de services dans le **centre de Maghraoua** est très limitée et se résume à quelques épiceries de proximité pour alimenter les maisons avoisinantes et les douars les plus proches.

Les services sont également inexistantes au niveau du **centre de Maghraoua**, à l'image de l'occupation urbaine qui reste très limitée à quelques logements de fonction et à des demeures de paysans situés dans et à proximité du centre.

Les activités touristiques sont très faibles dans la commune de Maghraoua ainsi que dans le centre. En effet, malgré un potentiel naturel et environnemental indéniable à travers les montagnes, l'espace forestier diversifié, Diverses plantes et herbes médicinales et aromatiques, les grottes (Ighez, Kahf Nhal, Bouhadli et Al Ain Insit à Afzou), les sources et cours d'eau (vallée froide et le lac Tamda au Douar Bani Ismail) et oiseaux sédentaires et migrateurs et diverses bêtes.

Toutes ces qualifications peuvent être un point fort économiquement dans la commune s'ils sont développés.

D- DONNEES ENVIRONNEMENTALES

1- Potentiel environnemental

En termes d'environnement, nous entendons les éléments de composition de l'arrière-pays de la commune, (le végétal, le minéral et l'aquatique, etc.) et l'impact des facteurs extérieurs sur ces éléments au vu de la vocation du territoire de la commune.

La richesse environnementale de la commune est basée sur l'eau, (cour d'eau et sources) en majorité à débit permanent et peu variable. Ces sources et cours d'eau servent à alimenter les ménages en eau potable, l'irrigation et pour le bétail. Les puits traditionnels complètent le volet en eau, ce qui montre l'importance de la nappe phréatique dans la commune grâce à des précipitations assez importantes dans la région.

Autre volet important dans l'environnement communal est le domaine forestier qui occupe une grand partie de son territoire.

2- Problèmes et nuisances

Actuellement, la commune de Maghraoua souffre de sérieux problèmes naturels et anthropiques.

- La nature montagneuse, les fortes pluies et neiges que connaît la région par moments et les débordements répétés des chaâbas, ont causé d'importantes nuisances aux populations, aux infrastructures (surtout routières) et aux exploitations agricoles.
- Difficulté d'obtention de l'eau potable.
- Première tranche d'assainissement liquide a été réalisée, en attendant la réalisation de deuxième tranche qui va permettre la couverture de tous le centre.
- Education fragile.
- Difficulté d'aboutir des services de santé aux régions lointains.
- Agriculture traditionnel faible.
- Potentiels touristiques non utilisés.



III- ANALYSE SPATIALE DU CENTRE DE MAGHRAOUA

1- Forme urbaine et occupation de sol

Le centre de **Maghraoua** est l'un des nombreux centres ruraux de la zone moyen atlas issue des mutations des établissements humains des montagnes du Maroc. Le positionnement administratif et du contrôle du territoire se fait au niveau du chef-lieu de commune « Maghraoua », les administrations ont été implantées au centre.

L'urbanisation dans le **centre de Maghraoua** a ainsi pris naissance sur le long de l'axe routier formé par la RN29 reliant Taza à Ribat Al Kheir. Le centre profite de la présence de toutes les administrations, équipements scolaires, centre de santé, des logements de fonction et le souk hebdomadaire (lundi). Les premières installations se sont faites pour répondre à un besoin administratif et commercial des populations et des douars limitrophes.

Le centre commune Maghraoua c'est le tissu urbain principal dans la commune entraine de développement.

L'état actuel de l'occupation du sol se présente comme suit :

➤ L'habitat

Deux typologies se côtoient dans le centre :

- Zone d'habitat économique à 1 ou 2 niveaux.
- Zone d'habitat dispersé et éparpillé à travers les terres de culture et de pâturage.

➤ Equipements de superstructure

A cet habitat, un certain nombre d'équipements existe à ce jour et qui se présentent ainsi :

✓ Equipements Administratifs

- Siège de la commune ;
- Locale Caïdat ;
- Locale Gendarmerie en cours de construction ;
- Centre des travaux publics ;
- Poste ;
- Eaux et forêts ;
- Locaux du tribunal communal non opérationnel ;
- Dépôt de la commune.
- Château d'eau ;
- IAM ;

✓ Equipements Socio-éducatifs

- Dar Talib ;
- Dar Taliba ;
- Dar Al Mowaten ;
- Deux Mosquées ;

✓ Equipement d'Enseignement

- Une école communale ;
- Collège ;



✓ Equipement de Santé

- Un centre de santé communal.

➤ Activités commerciales

- ✓ Commerces : formés par quelque boutique dont le nombre est très limité le de la traverser ;
- ✓ Le souk hebdomadaire ;

➤ Activités agricoles

La grande partie du territoire est occupée par l'activité agricole sur des terrains de qualité moyenne à faible. Elles sont situées sur des pentes douces donnant naissance à des cultures en terrasse. Les cultures pratiquées sont les céréales, les légumineuses et les arbres fruitiers etc.

2- Le foncier

Le statut foncier dans le centre de **Maghraoua** doit être un facteur de développement pour les besoins du document d'urbanisme et répondre aux désirs des autorités locales, des élus et des populations. Le statut du sol est diversifié et englobe des terrains des eaux et forêts, des terrains occupés par des équipements et la plus part des terrains sont privés. La maîtrise du foncier doit être prise au sérieux et un consensus doit être recherché entre les différents propriétaires pour une bonne orientation et programmation future. Malheureusement un gros handicap attend la planification c'est le faible taux d'immatriculation des propriétés.

Le parcellaire dans le centre est de taille variée entre petites et moyennes parcelles. La présence d'habitat rural groupé en douar doit être restructurée et ses espaces équipés et aménagés. Les autres parcelles en dehors des douars sont occupées par des cultures et dont la superficie moyenne dépasse rarement l'hectare.

Au niveau du centre de **Maghraoua** la consommation du foncier pour le bâtiment est très faible au regard du nombre de permis de construire délivrés ces dernières années et la différence entre le document d'urbanisme actuel et l'occupation du sol. L'urbanisation dans le centre est bloquée par la présence de plusieurs contraintes dont celles du foncier, topographique et du règlement d'aménagement.

Pour essayer de dépasser ce blocage il y a lieu d'orienter l'urbanisation dans les parties à faibles contraintes et autour des axes existants. La RN29 devient l'axe sur lequel les pénétrantes prennent naissance formant le schéma viaire du centre. Les zones urbaines et les équipements s'implanteront le long de cet axe. Les terrains privés existants le long de cet seront urbanisés marquant des occupations linéaires économisant sur la voirie. Le terrain domanial recevra les équipements et les activités et services. L'investissement dans le domaine touristique (maisons d'hôtes, fermes rurales écologiques, camping-caravaning, etc.) peut trouver place dans cet espace urbain.

3- Evaluation du document d'urbanisme antérieur

La commune a connu un document d'urbanisme à savoir un plan de développement homologué en 2012. Sa refonte doit passer par une évaluation afin de déterminer les raisons de l'échec de sa mise en œuvre.

Le plan de développement homologué est près d'arrivé à échéance de sa validité. Ce qui a poussé les planifications à décider son actualisation par la mise en cohérence globale du



développement spatial du territoire avec l'aire ouverte à l'urbanisation qui nous paraît exagérée. La consommation du foncier pour le bâtiment est très faible au regard de la différence entre le document d'urbanisme actuel et l'occupation du sol.

Les raisons sont multiples et peuvent se résumer ainsi :

- À commencer par la faiblesse du niveau de développement des douars limitrophes du souk ;
- Les contraintes du foncier qui bloquent toutes mobilisations ;
- Enclavement du centre par rapport aux grands centres urbains régionaux (Taza, Fès, Guercif) ;
- Absence de perspectives d'avenir pour les jeunes qui quittent le territoire de la commune à la recherche d'un travail et d'une vie meilleure ;
- Exode des familles vers les grands centres urbains structurés et équipés pour l'éducation de leurs enfants ;
- Difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction ce qui fait flamber les prix ;
- La procédure actuelle des constructions ne facilite pas la tâche aux habitants qui voient en elle un frein à l'urbanisation.
- La réalisation du lotissement communal va attirer les habitants des douars pour s'installer au centre.

Le plan de développement en cours a prévu 3 types de fonction ou zonages à savoir :

- 1) Zone d'habitat dense agricole en R+1 sur des superficies de 100 m² ;
- 2) Zone d'habitat individuel agricole en R+1 sur 400 m²;
- 3) Et enfin une zone d'habitat dispersé en RDC occupant une superficie minimale de 10.000 m².

Malgré cette diversité de zonage et de fonction, le centre a vu dans la dernière décennie la réalisation de quelques projets importants pour la population. Preuve en est que sa population actuelle dépasse à peine 988 habitants : AEP du centre Maghraoua, première tranche de l'assainissement liquide, école communautaire, internat, Dar Taliba (en cours de réalisation), unité de production du miel presque achevé, salle de lecture équipée, nouveau siège du caïdat et nouveau siège de la gendarmerie presque achevé.

En plus de la fonction habitat l'espace du PDAR homologué a vu la programmation d'un certain nombre d'équipements détaillés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Tableau de la situation des équipements du PDAR homologué

Equipements	Existant	Projeté	Réalisé à sa place	Réalisé à une autre place	Non réalisé	Réalisé et non prévu par le PDAR
Maison communale	X					
Centre de santé	X					
Tribunal communal	X					
Poste	X					
Ecole primaire	X					
Ecole primaire		X			X	
Collège	X					
Enseignement spécialisé		X			X	
Caïdat		X	X			
Foyer féminin	X					
Foyer féminin		X	X			
Maison de jeunes		X			X	

Souk		X			X	
Centre des travaux public	X					
Direction des eaux et foret	X					
Terrain de sport 1		X			X	
Terrain de sport 2	X					
ONEP ET ONE		X			X	
Halte routière		X			X	
Bibliothèque		X			X	
Château d'eau		X		X		
Mosquée 1	X					
Mosquée 2		X				
Cimetière 1	X					
Cimetière 2	X					
Totale	13	12	2	1	8	

Sources : Plan de développement homologué et son règlement d'aménagement

L'ancien PDAR de l'agglomération Rurale de Maghraoua avait prévu 12 équipements mais seulement 3 qu'ont été réalisés malheureusement.

Toutes ces faiblesses et ces insuffisances doivent être prises en compte afin de mettre à niveau et reprendre le PDAR et aller au-delà par une planification judicieuse s'appuyant sur les besoins réels des populations selon les normes, les opportunités foncières capables de répondre aux besoins estimés et le mode de vie des populations locales.

IV- INFRASTRUCTURES

1- Voirie et transport

Le **centre de Maghraoua** est traversé par la RN29 reliant Taza et Ribat Al Khir. En dehors de cet axe, on trouve 4 RP qui travers la commune (RP 5428, RP 5436, RP 5432, RP 5425), en plus de ça il y a plusieurs liaisons à l'intérieur de la commune se font par pistes qu'ont été réalisés par la commune et d'autres acteurs, tels que les eaux et forêts l'INDH.

2- Eau Potable

La plus part, si on dit tous les douars de la commune de Maghraoua utilisent les puits traditionnels et les nombreuses sources que comprend la commune.

Au niveau du **centre de Maghraoua**, les ménages s'approvisionnent en eau à travers un réseau d'eau potable.

3- Electricité

En ce qui concerne l'électrification, la proportion des ménages de la commune disposant d'un branchement direct à l'électricité atteint 98% de certains douars. Pour le centre de Maghraoua les ménages sont branchés au réseau électrique à 100%.

4- Assainissement liquide et solide

Le **centre de Maghraoua** est le seul qu'est doté du réseau d'assainissement liquide, mais sa reste très dégradé pour l'évacuation des eaux usées et pluviales, ce qui représente un danger de pollution certain de la nappe phréatique et des eaux de surfaces. Au niveau de la commune, selon le RGPH 2014, une proportion de 42,7% des ménages évacuent leurs eaux usées dans



des fosses septiques, tandis que 55% les déversent à l'air libre sans aucun traitement, ce qui représente une nuisance tant à l'environnement qu'aux habitants eux-mêmes.

La collecte et le traitement des rejets solides ne sont pas assurés dans la commune et le **centre de Maghraoua.**

La commune s'appuie sur ses propres faibles capacités pour gérer ce secteur qui demande beaucoup d'effort.

V- EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

1- Equipements Administratifs

Tous les équipements administratifs de la commune de Maghraoua sont situés au centre de Maghraoua qui se présentent ainsi :

- Le siège de la commune ;
- La caïdat ;
- Gendarmerie Royal ;
- Tribunal communal ;
- Poste ;
- Centre des travaux public ;
- Direction des eaux et foret ;



2- Equipements d'Enseignement

La commune de Maghraoua est dotée d'une école communautaire et un collège plus internat au centre de Maghraoua et de trois groupes scolaires publics d'enseignement primaire au niveau de Talajdout, Laanaser et tamourghot.

Parmi ces équipements scolaires on trouve qui souffrent d'un manque d'installations tels que les murs de clôture, les sanitaires, les terrains de sport, l'adduction d'eau potable, l'électrification, le gardiennage et parfois l'hébergement des enseignants. La fréquentation par temps de pluie et même de neige par moments pose un problème d'accessibilité (routes coupées, moyens de transport absents, terrains boueux, etc.), ce qui empêche l'accès des enseignants et des élèves aux écoles.

3- Equipements de Santé

La commune dispose d'un centre de santé dans le centre de Maghraoua, de trois dispensaires dans Bab Larbaa, Asrir et Talajdout.

Le dispensaire de Talajdout est moins bien équipé et ne fonctionne qu'une fois par mois.

L'infrastructure médicale actuelle est ainsi très insuffisante, et les moyens humains et techniques restent très limités au regard des besoins et l'importance de la population. Un effort considérable doit être réalisé dans ce sens, pour améliorer la qualité de vie de la population et faire du centre un lieu de résidence attrayant.

4- Infrastructure socio-collective

Les équipements socio-éducatifs et sportifs sont très limités sur le territoire communal. On note seulement la présence de Dar Taliba, Dar Talib, Dar Al Mouaten.

Il est donc nécessaire de palier à ces manques et de mettre en œuvre les moyens financiers adéquats pour la mise en place d'espaces de loisirs, d'une bibliothèque, de terrains de sport, de maisons de jeunes etc. Le plan de développement objet de la présente étude doit ainsi prévoir certains de ces équipements socio-éducatifs et sportifs sur un emplacement adéquat afin qu'ils soient accessibles par le plus grand nombre de personnes.

5- Equipements culturels

La commune de Maghraoua dispose de mosquées réparties à travers le territoire. On dénombre la présence d'une mosquée dans chaque douar pratiquement. Au **centre de Maghraoua** on trouve deux mosquées et une bibliothèque appartenant à Dar Taliba et une salle de lecture.

PARTIE II : PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE MAGHRAOUA

Après avoir dressé les principales caractéristiques du **centre de Maghraoua et de la commune de Maghraoua**, l'orientation du développement urbain doit se faire en fonction des atouts et des potentialités locales sur le plan économique, social et culturel. Ainsi, l'organisation et la valorisation de ses ressources, de ses potentialités internes tant humaines que matérielles, ainsi que ses orientations stratégiques sont à la base de toute conception d'aménagement spatial. Le volet foncier est également très important au développement urbain évitant les blocages. Le centre de **Maghraoua** situé à 55 km de Taza sur la RN29, a connu un plan de développement homologué. Il a cependant connu une faible évolution et son espace est resté le même en dehors de quelques extensions dans et autour des douars existants. Cette situation nous incite donc à revoir notre approche et ne réglementer en habitat qu'une partie de l'aire d'aménagement, libérant l'espace pour l'activité principale qu'est l'agriculture.

Partant de la vocation que lui confèrent ses atouts en matière d'équipements, de commerce (souk), de loisirs, d'activité agricole, de tourisme, sur un espace vallonné au milieu des terres agricoles, l'option stratégique de développement doit profiter de cette situation sur un axe classé (RN29) qui le relie le nord au sud. L'option d'aménagement doit se situer le long de cet axe pour insuffler un nouvel élan au développement urbain, tout en englobant les douars existants dans l'aire d'aménagement.

A ce niveau, le centre doit profiter de ces atouts qui se manifestent par :

- La présence de cet axe routier pour asseoir son développement urbain et humain ;
- La présence du principal équipement de la commune dans le centre Maghraoua;
- L'importance des terres agricoles essentiellement et de cultures fourragères qui constituent la richesse locale en complémentarité avec l'arboriculture (oliviers) et l'élevage ;

La modernisation du secteur du commerce (souk hebdomadaire à renforcer) et d'agriculture avec l'introduction de nouvelles techniques combinées avec d'autres activités de production sont les voies du progrès permettant de dynamiser l'emploi et d'améliorer le niveau des revenus de la population locale. La présence de plusieurs terres de cultures autour du centre assure un emploi et un revenu aux habitants de la commune et du centre objet du plan de développement.

Cette orientation ne doit pas être en contradiction avec la préservation de l'identité de centre et de ses traditions qui sont des atouts importants à mettre en valeur et architectural qui peuvent être à la base du développement d'un secteur, jusque-là marginalisé alors que les atouts et les potentialités ne manquent pas. C'est un centre sous équipé, sans plan d'ensemble et qui manque d'infrastructures.

Afin de réussir cet assemblage entre la mise en place de systèmes productifs locaux et la préservation du patrimoine naturel du centre et de ses environs, il y a lieu de lever les handicaps et les obstacles existants et qu'on peut résumer comme suit :

- Remédier et mettre à niveau les équipements en matière d'assainissement, de voirie interne, d'éclairage public, de loisirs, d'éducation, de santé et d'espaces verts au niveau du centre et des douars à l'intérieur du périmètre d'aménagement ;

- Introduire des activités créatrices d'emplois comme l'agro-industrie (conservation des produits agricoles) et l'éco-tourisme, en veillant à la préservation de l'environnement et à la notion d'urbanisme durable tout en profitant des curiosités locales (sources d'eau dans le centre, cours d'eau etc.) ;
- Renforcer l'activité des services en proposant des espaces agréables aux passants empruntant la RN29 qui traverse le centre ;
- Soutenir et aider matériellement les agriculteurs pour développer leurs activités, s'approvisionner en équipements et mettre en valeur leur production, surtout pour les petits propriétaires terriens ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel (préserver les espaces agricoles, les cours d'eau, les zones boisées, etc.), protéger les constructions des zones inondables et des zones à risques ;
- Proposer des espaces paysagers de qualité en adéquation avec un zoning d'habitat diversifié répondant à un besoin local bien précis. Cela passera par l'aménagement des traversées du centre et des axes importants à l'intérieur du tissu urbain ;
- Et enfin développer le volet culturel tout en le plaçant au cœur des orientations de développement.

I. OPTIONS D'AMENAGEMENT

Afin de favoriser l'aménagement progressif du **centre de Maghraoua** dans une vision dynamique et développementaliste et répondant aux besoins des ménages prévus par les projections, il nous paraît souhaitable d'œuvrer à :


1-1 Mieux gérer les potentialités locales

Les potentialités actuelles peuvent être mieux exploitées. Il s'agit notamment :

- Des productions agricoles, qui constituent le pilier principal de l'économie communale et la principale ressource des ménages en revenus et en produits de première nécessité. Les ressources agricoles permettraient de générer de nouvelles opportunités d'investissement dans les domaines liés à la transformation des produits végétaux et animaliers. Dans ce contexte, une attention doit être portée aux voies de communication entre le centre et les autres douars pour faciliter l'acheminement des produits agricoles, des récoltes et des produits transformés (huile d'olive, fromage de chèvre, miel, etc.) ;
- De la labellisation des produits du terroir, en renforçant leur cachet bio (arbres fruitiers, figuiers, oliviers, figues de barbarie, apiculture, etc.). Cette orientation doit être corrélée au développement du tourisme rural, pour qui la gastronomie locale avec produits du terroir constituera l'une des attractions majeures. Ces produits doivent trouver des débouchés vers les grandes villes : Taza, Guercif, Fès, voir Oujda, etc. ;
- Des ressources hydriques : Il est impératif de penser à la valorisation et l'aménagement des terres Bour par les nouvelles techniques de cultures de semences, de plants économes en eau, et par la réalisation de travaux et d'études d'avant-projet pour une meilleure mise en valeur du secteur primaire (agriculture, élevage) ;
- Profiter du passage des axes routiers classés ou pas pour asseoir une économie d'échange en incitant les usagers à l'arrêt ;

1-2 Prévoir un développement économique équitable et pérenne

Le renforcement et la diversification de la base économique du centre sera possible à travers :

- 
- L'aménagement d'espaces d'accueil surtout autour des axes routiers pour accueillir les passants ;
 - Le développement de l'élevage (filrière laitière, engraissement, aviculture) ;
 - L'installation de centres de collecte de lait et l'aide à la fabrication de fromage et son commercialisation ;
 - La promotion de l'apiculture à travers l'octroi de ruches modernes et leur cession sous forme de prêt aux agriculteurs. Ceci permettra de développer la production de miel pour laquelle la végétation de la région est parfaitement adaptée ;
 - Un développement commercial et de services le long de la RP5419, profitant du flux de passage de véhicules à condition de réaliser un ouvrage d'art sur l'oued au niveau de Bab Sebt et la RP508 surtout temps pluvieux.

1-3 Développer les infrastructures du centre

- Il s'agit principalement de l'amélioration du réseau viaire interne, encore très médiocre et à l'état de pistes. C'est une condition sine-qua-none à une action de dynamisation du centre ainsi qu'à une meilleure organisation et une facilitation du transport inter et extra local. Cela participera à la mise à niveau du tissu urbain actuel et à l'organisation rationnelle de ses extensions futures ;
- Veiller au bon développement des réseaux divers (éclairage public, assainissement liquide et solide, télécom, décharge étanche et contrôlée) afin d'améliorer le taux d'équipement de base et assurer aux habitants une vie plus décente. Cela permettra aussi de figer la population locale. Les grandes infrastructures peuvent être réalisées dans le cadre de l'intercommunalité afin de réduire le coût de l'investissement ;
- Développer les infrastructures socio culturelles et sportives par la création d'une maison de jeunes, d'une bibliothèque et d'un terrain de sport, etc. Cela est nécessaire pour occuper les jeunes du centre et même des douars environnants, leurs procurant ainsi des occupations saines et leurs évitant de tomber dans l'ennui et la délinquance.

1-4 Développer les ressources humaines

Le potentiel humain est un facteur à prendre en considération pour une meilleure gestion et exploitation des ressources et des biens. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur :

- La lutte contre l'analphabétisme et la généralisation de la scolarisation, notamment celle des filles. Une attention particulière doit être portée au dispositif de l'enseignement, tant en termes de nombre d'établissements nécessaires qu'en ce qui concerne les équipements internes de ces établissements, ainsi qu'un service de transport scolaire primordial pour lutter contre l'abandon scolaire ;
- La formation des jeunes pour les préparer au marché de l'emploi, orientée vers les branches agricole, artisanale ou même agro industrielle dans des centres de formation au niveau du chef-lieu de province Taza ;
- La planification participative, la coordination et la sensibilisation de la population et des usagers pour la protection de l'environnement ;
- Prévoir des programmes d'aides, de formation et de création de microprojets en faveur des ménages vulnérables afin d'atténuer les disparités sociales existantes et pour une meilleure cohésion sociale de la population.

Le développement de ressources humaines est à la base du maintien de la population sur place et une barrière contre l'émigration.

1-5 Mettre à niveau le cadre bâti local

Dans ce domaine, il faut :

- Sauvegarder le patrimoine naturel par la protection et la préservation des cours d'eau, des espaces paysagers, et la création de percés visuels à travers le tissu existant en continuité avec les projections ;
- Respecter et développer l'aspect architectural local (réhabilitation et entretien de l'existant, utilisation de matériaux locaux, intégration au site, etc.) ;
- Prendre en considération les capacités financières de la population dans tous les projets d'habitat futurs (typologie de l'habitat et sa réglementation) ;
- Mettre en place des moyens et des mesures adéquats pour améliorer les conditions de logement en facilitant le mode d'habiter ;
- Encourager l'emploi des matériaux locaux et apporter de l'assistance technique et architecturale aux populations et aux maçons (pisé, torchis, pierre, etc.). Garder le gabarit actuel des constructions surtout pour le rural ;
- Tenir compte du caractère rural de l'aire de l'étude en élaborant des réglementations urbanistiques souples, évolutives et prévoyant la dérogation.

1-6 Rationaliser les affectations du budget communal

La rationalisation des affectations du budget communal doit se faire dans le sens de la réduction des écarts entre les dépenses globales et les recettes globales d'une part, et entre les montants alloués au fonctionnement et à l'équipement d'autre part.

Dans ce cadre, il faudrait profiter de façon rationnelle des ressources existantes et créer d'autres ressources génératrices de revenus, notamment pour le redressement du souk hebdomadaire en encourageant les commerçants et en augmentant le nombre de moyens de transport.

II. CONSISTANCE DU PARTI D'AMENAGEMENT

Partant des considérations citées plus haut, le présent plan de développement est conçu pour répondre aux contraintes qui grèvent l'espace et pour mettre en place les bases nécessaires à un développement urbanistique et économique du **centre de Maghraoua**.

Le parti d'aménagement consistera donc en ce qui suit :

- La prise en compte du passage de la RN29 et des voies qui desservent les douars environnants, avec la requalification de la trame viaire interne composée de pistes qui serviront de base au tracé des voies d'aménagement ;
- Mettre à niveau le tissu existant par une réglementation adéquate, souple et évolutive ;
- La bonne gestion du foncier grâce à une maîtrise du statut, une connaissance du parcellaire et une prise en compte des contraintes liées à ce statut ;
- La rationalisation de l'extension spatiale du centre, tout en jouant sur la continuité urbaine par une occupation des espaces interstitiels au détriment de l'étalement, et tout en s'inscrivant dans l'espace situé le long des voies classées qui traversent le centre ;
- Maintenir les terres agricoles périphériques situées à l'intérieur du périmètre urbain dans leur vocation rurale tout en les affectant en zonage d'habitat ;





- Doter le centre en équipements socioculturels et de proximité nécessaires ;
- Affecter le linéaire de la RN29 à de l'habitat continu ;
- Les franges du centre seront occupées par de l'habitat dispersé (HD) pour assurer une continuité avec l'espace agricole.

Afin de lever les handicaps, remédier aux carences et exploiter les atouts tout en équilibrant socialement et spatialement l'aire urbaine du centre, le plan de développement doit inclure les actions suivantes :

- Comblent les déficits d'équipements d'infrastructure et de superstructure ;
- Proposer une diversification des fonctions ;
- Proposer une armature urbaine hiérarchisée pouvant être le support des réseaux d'infrastructure manquants (adductions d'eau potable, assainissement, réseau téléphonique et électrique etc.) ;
- Proposer un ordonnancement architectural des grands axes tout en recherchant les entités architecturales régionales ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel comme forêt, terres agricoles, lit d'oued, collines, etc.) ;
- Maîtriser les mutations de l'habitat rural dans centre et trouver les moyens adéquats à la réalisation de typologie d'habitat en harmonie avec le milieu ;
- Proposer un règlement d'aménagement varié et souple favorisant l'investissement et réglementant la dérogation.

Toutes ces actions nous ont permis d'élaborer un plan de développement se développant sur une aire maîtrisée et regroupant les fonctions suivantes :

➤ **Zone d'habitat continu (H.E) : 30,63 ha**

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.E.	≥100	11 m (R+2)	- Cour 4*4 (et 4*3 en cas de cours regroupées) - largeur min du lot 10 m

➤ **Zone d'habitat dispersé (HD) : 8,31 ha**

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.D	400	8 m (R+1)	- Construction sur 1/20 maximum du lot Recul minimal de : * 5m par rapport aux voies. * 5m par rapport aux riverains.

➤ **Zone touristique récréative (ZTR) : 4,0149 ha**

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
------	------------------------------------	---------	--------------------------------

Z.T.R	1000	8 m (R+1)	<ul style="list-style-type: none"> - Réservee aux activités touristiques et récréatives. - Surface constructible max : 10 % de la surface totale du lot. - 5 m de recul par rapport aux voies publiques - 5 m de recul par rapport aux riverains.
-------	------	-----------	---

→ Zone d'activité (ZA) : 0,8528 ha

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.A	100	4 m (RDC)	Recul par rapport aux façades de 4 m

→ Zone d'habitat agricole (R.A.) : 101,23 ha

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
R.A	2 500	8 m (R+1)	Construction sur 1/10 maximum du lot Recul minimal de : * 5m par rapport aux voies * 5m par rapport aux riverains.

→ Zone Boisée (R.B.): 85,7 ha

Zone	Surface minimale en m ²	Hauteur	Renseignements complémentaires
R.B	-	-	Zone de boisement, toute construction est interdite sauf celles nécessaires à l'animation et l'entretien du site de boisements.





Programmation des équipements

	Existant (ha)	A créer (ha)	Total (ha)
Enseignement			
• Ecole communale : E1	0,7621		0,7621
• Collège : E2	2,1294		2,1294
• Lycée : E3		1,0171	1,0171
• Centre de formation professionnel : E4		0,9123	0,9123
Total	2,8915	1,5203	4,4115
Administration			
• Siège de la commune : A1	0,2493		0,2493
• Siège Kaiada : A2	0,6236		0,6236
• Gendarmerie : A3	0,3334		0,3334
• Bureau de conseil agricole : A4		0,4569	0,4569
• Equipement selon besoin : A5		0,4042	0,4042
• Centre des travaux publics : A6	0,4231		0,4231
• Poste : A7	0,0493		0,0493
• Eaux et foret : A8	1,1816		1,1816
• ONEP : A9		0,0472	0,0472
• Equipement selon besoin : A10		0,0728	0,0728
• Halte routier : HR		0,2012	0,2012
• Réservoir d'eau : CH	0,1213		0,1213
• Réseau Maroc Telecom : IAM	0,1364		0,1364
• Souk : SK	0,3752		0,3752
Total	3,4932	1,1823	4,6755
Installation de la vie sociale			
• Dar Talib : SC1	0,0944		0,0944
• Dar Taliba : SC2	0,0488		0,0488
• Maison de jeunes : SC3		0,0902	0,0872
• Dar El Mouwaten : SC4	0,0299		0,0299
• Bibliothèque : SC5		0,0414	0,0414
• Unité de valorisation et de production du miel : SC6	0,4057		0,4057
• Terrain de sport : TS1	0,1904		0,1904
• Terrain de sport : TS2		0,3327	0,3327
Total	0,7692	0,4643	1,2335
Equipement culturel			
• Mosquée : M1	0,0544		0,0544
• Mosquée : M2		0,1796	0,1796

• Cimetière : C1	0,2706		0,2706
• Cimetière : C2	1,3445		1,3445
Total	1,6695	0,1796	1,8501
Santé			
• Centre de santé : S	0,2299		0,2299
Total	0,2299		0,2299
Espaces verts			
• Espace vert : EV		4,9450	4,9450
Total		4,9450	4,9450
Places			
• Place : PL		0,8406	0,8406
Total		0,8406	0,8406
Parkings			
• Parking : PK		1,7468	1,7400
Total		1,7468	1,7468
TOTAL GENERAL	<u>9,0533</u>	<u>10,8714</u>	<u>19,9319</u>

